

Fondations immobilières de droit public

Plateforme d'appels d'offres pour les marchés de la construction

Genève compte cinq Fondations immobilières de droit public (FIDP - www.fidp.ch). Celles-ci ont pour mission de gérer, entretenir et développer le parc immobilier des HBM (« Habitations Bon Marché », subventionnées par l'Etat et destinées aux personnes à revenus modestes). Ce dernier compte actuellement plus de 7'800 logements dans le canton.

Depuis fin 2017, les marchés des FIDP ne sont plus soumis au Règlement relatif à la passation de marchés publics (RMP). Les appels d'offres des FIDP ne sont en conséquence plus publiés sur la plateforme www.simap.ch, réservée aux entités soumises au RMP.

Jusqu'à présent, les appels d'offres « sur inscription » des FIDP étaient publiés sur le site Internet des FIDP. **Les FIDP se sont à présent dotées d'une plateforme électronique qui centralise les procédures :**

<https://www.fidp.ch/appels-d-offres/construction>

1. Les marchés des FIDP

Les marchés des FIDP sont distingués suivant des seuils de montant du marché :

Procédure	Montant du marché en CHF et HT	
	Gros œuvre	Second œuvre / Métiers techniques
Appel d'offre simple	Inférieur à 600'000.-	Inférieur à 400'000.-
Appel d'offre sur inscription	Supérieur à 600'000.-	Supérieur à 400'000.-

Pour les **appels d'offres « simples »**, les entreprises sont sollicitées par la Fondation maître d'ouvrage et/ou le Secrétariat des FIDP.

Les **appels d'offres « sur inscription »** sont tous publiés sur la plateforme électronique. L'inscription du candidat à l'appel d'offres s'effectue par le biais de la plateforme.

2. La plateforme électronique

Pour les entreprises, la plateforme électronique permet :

- De prendre connaissance des appels d'offres « sur inscription » en cours ;
- D'être invitées dans le cadre de certaines procédures ;
- De télécharger les documents de soumission ;
- De consulter les attributions de marchés des procédures « sur inscription » ;
- D'être informées automatiquement des nouveaux appels d'offres publiés par les FIDP, au moyen d'une newsletter.

L'accès aux documents de soumission nécessite la création préalable d'un « compte candidat » validé par le Service technique du Secrétariat des FIDP. A l'instar d'un accès simap.ch, le compte permet un nombre illimité d'accès.

La FMB encourage vivement les entreprises à s'inscrire sur cette plateforme électronique et à se tenir au fait de l'actualité des appels d'offres des FIDP.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment - FMB

Pierre-Alain L'HÔTE
Président

Nicolas RUFENER
Secrétaire général